

Zeitschrift:	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber:	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band:	- (1986-1987)
Heft:	18: Activités du BCF de 1982 à 1987
Rubrik:	Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques activités passées...

17 novembre

L'Association neuchâteloise pour les droits de la femme avait établi, en février 1986, un rapport sur la situation de la femme dans le canton de Neuchâtel. Ce rapport, fait à l'intention du chef de Département de Justice, montre clairement la nécessité de la création d'un poste de déléguée à la condition féminine, création qui avait été demandée dans une motion déposée en mars 1983 et adoptée à fin 1985, par le Grand Conseil neuchâtelois.

Le rapport conclut : "J'ai prié Dieu et Elle m'a entendue" se plaisent à dire les féministes américaines. Quant aux femmes neuchâteloises, victimes d'inégalités dans leur vie familiale, scolaire, professionnelle ou politique, elles aimeraient savoir que, dans un bureau de l'Etat, quelqu'un se soucie de leurs problèmes. Souhaitons que notre rapport soit assez convaincant pour que ce voeu ne soit pas utopique !"

Afin d'élargir la discussion, le parti socialiste neuchâtelois, section de Neuchâtel, a organisé le 17 novembre une soirée d'information à l'intention de ses membres.

Madame Philippin, motionnaire et membre de la commission de rédaction du rapport de l'ADF, présenta ledit rapport. Ensuite, Marie-Josèphe Lachat, invitée, présenta le Bureau de la condition féminine du Jura, toujours seul organisme de ce genre existant en Suisse.

De nombreuses questions furent posées, qui montrèrent un intérêt des auditrices et des auditeurs.

Il ne nous reste qu'à souhaiter bonne chance au projet neuchâtelois. Le canton

de Neuchâtel sera-t-il bientôt doté d'un Bureau de la condition féminine, comme Genève ? (cf. 8 mars).

21 novembre



Le Bureau de la condition féminine a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux une délégation de l'Association valaisanne "Femmes-Rencontres-Travail" (FRT), emmenée par sa présidente Madame Anne de Werra.

A cette occasion, Guite Aubry présenta le centre de documentation aux visiteuses; cette présentation fut suivie d'un repas pris en commun, ce qui permit à chacune de faire connaissance et de découvrir les préoccupations des femmes de nos cantons respectifs.

L'après-midi, Marie-Josèphe Lachat entretenait les représentantes de la FRT du Bureau de la condition féminine : ses structures, activités et projets.

De telles rencontres permettent d'établir d'utiles relations et donnent souvent suite à de fructueuses collaborations.

25 novembre

Le projet de création d'un BCF se précise aussi dans le canton de Bâle-Ville. Les associations féminines ont été conviées par le chef de Département de la Justice à se retrouver en groupe de travail pour imaginer un concept d'"Office cantonal pour les femmes". Dans cette optique, le groupe-femmes de l'Alliance des Indépendants de Bâle-Ville avait invité Marie-Josèphe Lachat pour connaître au mieux l'expérience jurassienne. Cela se passait le 25 novembre.

En 1982, déjà, trois sociologues avaient mené une enquête fouillée sur la situation des femmes dans le canton de Bâle-Ville et elles avaient rédigé un

rapport particulièrement complet sur ce sujet. Leur étude concluait aussi à la création d'un BCF. De plus, une pétition émanant de l'ADF, en 1985, réactualisa la question.

15 décembre

Le 24 juin 1983, nous devions regretter (cf Inform'elles no 5) les directives du Service des arts et métiers et du travail (SAMT) concernant l'engagement de la main-d'œuvre étrangère qui édictaient des salaires féminins, dans l'horlogerie, de 5 à 11 % inférieurs aux salaires masculins.

Une remarque précisait toutefois, comme une garantie contre la discrimination, que "dans les entreprises où hommes et femmes effectuent le même travail, c'est le tarif "homme" qui est applicable aux personnes des deux sexes". Le SAMT s'était engagé à réduire l'écart peu à peu, en trois ans disait-il.

Le 15 mars 1985, de nouvelles directives concernant ces salaires minimaux obligatoires étaient édictées. Une différence existait encore, le SAMT promettant de réduire l'écart dans les deux ans.

Ce 15 décembre 1986, le SAMT publiait les derniers tarifs concernant les salaires minimaux obligatoires de la main-d'œuvre étrangère non qualifiée. Avec beaucoup de satisfactions, il commentait "Il n'y a plus de différences entre les salaires masculins et féminins". En effet, les tarifs valables dès le 1er janvier 1987, sont exempts de toute discrimination.

En 1983, nous avions trouvé le délai de trois ans un peu long. Aujourd'hui, constatant qu'il a été tenu, nous serions particulièrement heureuses de le voir proposé face aux diverses discriminations salariales qui subsistent !

6 mars

"Fille ou garçon, une éducation sans préjugés", tel était le thème abordé par Catherine Valabregue invitée dans le Jura pour fêter la Journée internationale des femmes, afin d'y donner deux conférences. L'une constituait la première partie d'un séminaire organisé à l'Institut pédagogique en collaboration avec le Service de l'enseignement. L'autre eut lieu le soir.

Mme Valabregue a contribué dans les années soixante à l'évolution de la condition féminine. Depuis 1980, elle se consacre plus spécialement au problème du sexisme et à ses répercussions. Publiant de nombreux ouvrages, organisant différentes campagnes de sensibilisation et d'intervention culturelles, elle a participé à la création de matériel pédagogique destiné aux adolescents, aux parents et aux enseignants.

Actuellement consultante auprès de la commission "Affaires sociales et éducation des Communautés européennes", elle élabore un projet de recherche-action "pour une orientation des filles vers un avenir professionnel dans le domaine scientifique et technologique".



La conférence qui s'est tenue l'après-midi à l'Institut pédagogique était ouverte à tout-e-s les élèves et enseignant-e-s de l'Institut, aux collaborateurs du Service de l'enseignement et aux enseignant-e-s jurassien-ne-s.

Si Catherine Valabregue fit bien sentir par quelques anecdotes qu'une fille n'a pas à "valoir" un garçon, étant donné qu'elle est son égale, elle ne donna pourtant pas tout l'apport théorique qu'on attendait.

La deuxième partie de l'après-midi fut consacrée à la présentation de travaux pratiques réalisés dans des classes jurassiennes. Ces travaux consistent à rendre l'enfant, les adolescent-e-s, attentifs aux stéréotypes masculins ou féminins, non seulement dans les manuels scolaires, mais aussi dans la publicité, et dans leur vie quotidienne.

Le séminaire s'est achevé par un débat animé qui a permis d'envisager des démarches concrètes visant à promouvoir dans les écoles jurassiennes, une éducation dépouillée des stéréotypes sexistes. Il s'inscrivait dans le cadre du perfectionnement du corps enseignant.

Le soir donc avait lieu un débat public sur le même thème qui a réuni quelque quatre-vingts personnes. En préambule à la discussion, Catherine Valabregue a donné sa propre analyse sur ce que constitue réellement le sexisme dans la réalité : des notions de supériorité et d'infériorité en faveur du sexe masculin. Le sexisme est insidieux, car les valeurs qu'il perpétue sont profondément ancrées en nous-mêmes. Pour le combattre, il faut s'attaquer à ses propres habitudes et ouvrir le dialogue sur ce problème, déjà avec les petits enfants.

Enfin le débat de fond s'est rapidement orienté vers le crucial problème du partage des tâches dans un ménage où les deux partenaires travaillent. Il semble qu'un courant idéal et moderne porterait la société à produire des êtres, hommes ou femmes, autonomes, tout particuliè-

ment en ce qui concerne le problème financier.

En conclusion, Catherine Valabregue déclare : "A quoi bon vouloir une meilleure orientation des filles et une acceptation des femmes dans de nouveaux rôles, si nous ne commençons pas à éliminer les préjugés sexistes de l'éducation du petit enfant ?"

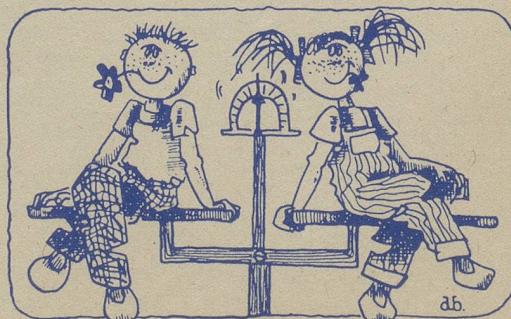
8 mars

Bonne nouvelle et beau cadeau pour la Journée internationale des femmes !... Notre Bureau de la condition féminine ne sera bientôt plus "unique" en Suisse. En effet, le Canton de Genève va créer un Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Pour se faire, le Conseil d'Etat genevois propose d'introduire un nouvel article dans la Constitution genevoise décrétant :

- 1) L'homme et la femme sont égaux en droit.
- 2) Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assurer la réalisation de ce principe et aux autorités judiciaires de veiller à son respect.

Au lendemain de la votation introduisant ce même principe d'égalité dans la Constitution fédérale le 14 juin 1981, une motion fut déposée au Grand Conseil genevois concernant l'application de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le Canton de Genève par Mesdames Jacqueline Berenstein-Wavre, Anni Stroumza et Monsieur Jean-Claude Cristin.



Les motionnaires invitaient le Conseil d'Etat :

- "1) A dresser un inventaire complet des inégalités juridiques entre hommes et femmes qui figurent dans la législation genevoise (lois et règlements).
- 2) A proposer les modifications nécessaires pour rendre ces textes conformes au nouvel article 4, alinéa 2, de la Constitution fédérale, et à établir un calendrier à cet effet.
- 3) A étudier s'il convient de créer un organisme chargé de faciliter l'application de cette égalité dans notre canton."

Afin de réaliser cette motion, un organisme provisoire de 15 membres provenant de l'Administration, des associations féminines genevoises et des partis politiques, fut nommé.

Deux propositions découlant de ses travaux sont faites, à savoir :

- 1) Introduction d'un article constitutionnel sur l'égalité et mise sur pied d'un Bureau dirigé par un ou une déléguée.
- 2) Introduction dans la loi sur la presse, la publication et la promulgation des actes officiels, d'un article disant : "Dans la législation genevoise, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme, sous réserve des domaines liés aux différences biologiques des sexes."

Cette disposition renferme en matière de terminologie une règle d'interprétation moderne et stable. Elle permettra d'éviter tout malentendu né d'une interprétation à la lettre d'un texte contenant une discrimination terminologique.

Le Bureau de l'égalité aura pour tâches d'éliminer les discriminations entre hommes et femmes, d'effectuer des études et des enquêtes, de constituer une documen-



tation et d'établir des statistiques relatives à toutes les questions qui concernent l'égalité des droits entre hommes et femmes, et enfin d'informer régulièrement le public, les associations concernées et les services de l'Administration.

Une commission consultative composée de représentant-e-s des départements, des associations féminines et des partis politiques, conseillera et soutiendra le BCF genevois dans ses activités.

Si les discriminations ont aujourd'hui presque disparu des lois, l'égalité dans les faits est encore loin d'être acquise. Il faut maintenant changer les attitudes, les mentalités.

C'est un travail de longue haleine, qu'attend le Bureau de l'égalité genevois. Nous lui souhaitons bonne route et plein succès ! ... et préparons déjà la première rencontre des BCF suisses !

12 mars

Verra-t-on la création de bureaux pour les droits des femmes au niveau communal ? Cela pourrait se faire à Bienne. En effet, Marie-Thérèse Sautebin a déposé une motion au Conseil de Ville de Bienne qui propose : "La ville de Bienne se dote d'un bureau pour les droits des femmes chargé entre autres tâches de :

- veiller au respect de la dignité des femmes et promouvoir leurs droits dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique...;
- garantir l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes, notamment dans les domaines suivants : éducation et enseignement; formation et réinsertion professionnelle; travail..."

C'est un travail de terrain particulièrement passionnant que pourrait effectuer un tel organisme au niveau communal. Il pourrait concevoir des actions bien adaptées au niveau de l'Administration communale et au niveau de l'information de la population. De plus, l'information pourrait être accompagnée de discussions, de concertations et de sensibilisations avec chaque partenaire de manière plus directe, évidemment, qu'au niveau cantonal ou fédéral.

Une assemblée publique fut organisée le 12 mars avec la participation de Marie-Josèphe Lachat qui présenta les activités du Bureau de la condition féminine; de

Claudia Kaufmann, secrétaire de la Commission fédérale chargée des questions féminines qui fit un panorama des moyens mis en oeuvre à l'étranger afin de concrétiser le principe d'égalité des droits entre femmes et hommes; et de Marie-Thérèse Sautebin qui exposa les visées de sa motion.

28 mars

Une grande fête du Nicaragua s'est déroulée à Delémont pour l'inauguration de l'école maternelle construite à la Trinité avec l'aide des Jurassiens. A cette occasion, plusieurs animations étaient proposées : films, ateliers de discussion, débats, etc.

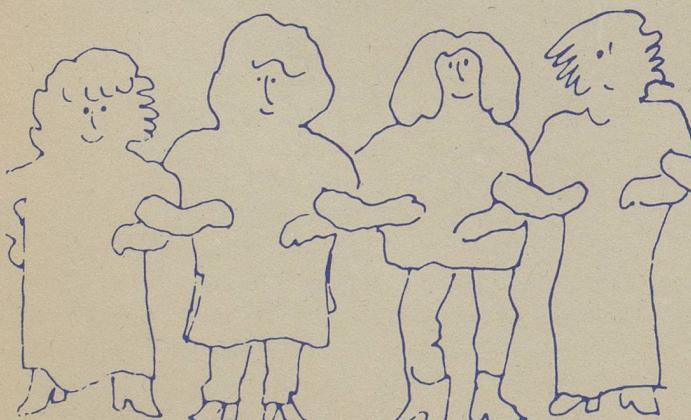
Un de ces ateliers, auquel Guite Aubry prit part, était consacré à la situation des femmes au Nicaragua. Il était animé par Annelyse Tombez, de Lausanne.

Assistante sociale, Annelyse Tombez a travaillé durant deux ans au "Bureau de consultation juridique de la femme" à Managua, mis sur pied le 8 mars 1983 par une association féminine, appelée aujourd'hui "Association des femmes nicaraguayennes".

Un tableau de la vie des femmes sous la dictature fut d'abord brossé. Les femmes ont beaucoup souffert d'une idéologie qui les considérait comme des êtres inférieurs et irresponsables.

Etant donné qu'elles prirent part à la révolution et y jouèrent un rôle important (soins aux prisonniers, aux malades, dissimulation de personnes et d'armes, etc.), les lois qui furent promulguées après la chute de la dictature se firent avec et pour elles ! Entre autres : loi introduisant l'égalité entre hommes et femmes; loi abolissant la "commercialisation" des femmes (dans la publicité par exemple); loi établissant l'égalité dans la famille, stipulant, notamment, la participation des hommes aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants, etc.

Et, dans tout le pays, des centres de san-



té ont été créés, organisant des campagnes d'information sur les problèmes d'hygiène, d'allaitement maternel, afin de maintenir les familles en santé, familles qui comprennent entre 5 et 8 enfants...

Des campagnes d'alphabétisation ont également été menées et 60 % des femmes en ont bénéficié.

Cependant, aujourd'hui, le débat reste ouvert sur un certain nombre de problèmes, tels : femmes battues, loi sur le divorce, mise sur pied de garderies, contraception et avortement.

Le "Bureau de consultation juridique de la femme" emploie aujourd'hui une vingtaine de personnes rémunérées. Ses prestations sont les suivantes : informations juridiques, assistance psychologique, contribution à la solution de tous les problèmes qui se posent aux femmes, travail éducatif, tel organisation de cours, de séminaires, etc.

Si les femmes nicaraguayennes ont principalement lutté pour obtenir des lois équitables, elles ont encore beaucoup à faire dans le domaine des mentalités. Mais le processus de libération leur a appris leur valeur et leur possibilité !

Groupe maternité/paternité

- 20 octobre

Il y avait une tablée de mamans qui auraient voulu se dire beaucoup de choses... mais le sujet exposé était tellement intéressant et le temps très court, comme toujours...

Nous avons entendu Margot Lehmann, animatrice "Gordon", nous présenter la méthode dite "sans perdant" (voir le livre "Parents efficaces" du Dr. Th. Gordon).

Il s'agit ici de la communication, et du langage verbal, et de la manière de les utiliser pour éviter les ricochets violents, spectaculaires, mais inutiles.

Comment ne pas rompre momentanément une relation à cause d'un coup de gueule,

la célèbre méthode gordon

d'une manie agaçante, d'un malentendu, en arrivant, au contraire, à faire dire à l'autre ce qui ne va pas, et lui donner l'occasion, par là, de réaliser les raisons de sa mauvaise humeur ?

Comment arriver à s'organiser, en famille, pour que les tâches ménagères soient réparties équitablement et éviter, ainsi, les disputes égoïstes ?

La méthode "Gordon" c'est apprendre à dire "je", à exprimer son état d'âme, ses besoins, ses limites, ses bonheurs ! Laisser tomber le "tu" culpabilisant et oublier l'autoritarisme.

Ecouter - Exprimer - Négocier ... et aussi exploser à l'occasion, histoire de retrouver ses bonnes vieilles habitudes !

J'en saurai peut-être assez pour exprimer mieux ce qu'est la méthode "sans perdant" après avoir suivi le cours qui aura lieu l'année prochaine à Delémont.

* * * * *

Le départ de Marianne Golaz se fait durablement sentir au sein du groupe. C'était bien confortable de se faire inviter à des soirées toutes faites, toutes préparées, sans avoir à s'inquiéter du sujet, de l'organisation, des réservations, etc... Simplement répondre à une invitation !

C'était le bon vieux temps ! Si l'on veut connaître encore le plaisir de se retrouver, c'est maintenant à chacune, à chacun, de reprendre le flambeau et d'organiser, tour à tour, la rencontre mensuelle, alors soyons actives et actifs !

Caroline Friedli

- 16 février

"L'âge de 7 ans dans le développement de l'enfant : son corps, son âme et son esprit", tel était le thème de la rencontre de février.

Les deux invités, Monsieur Jean-Pierre Gillabert et Madame Claire-Lise Droz, nous ont d'abord donné une introduction très vivante et informative sur ce thème complexe. Ils ont décrit et interprété cette phase transitoire dans le développement de l'enfance d'une manière différente.

Jean-Pierre Gillabert nous a présenté le point de vue de Piaget - biologiste genevois - intéressé surtout au développement de l'intelligence. Selon lui, l'âge de 7 ans représente la transition d'une vue subjective à une vue plutôt objective et de raisonnement concret; cela implique, pour les parents, d'aider l'enfant à faire ses propres règles, les discuter et essayer de les respecter.

Claire-Lise Droz nous a présenté le point de vue des anthroposophes au sujet du développement de l'enfant. Selon cette philosophie, le développement mentionné précédemment se passe plus tard et l'âge de 7 ans est caractérisé par la transition d'une dominance du système digestif au système rythmique et imaginaire de l'enfant. Le devoir des adultes est donc de stimuler les images qui vivent dans l'enfant et de les fortifier par des symboles et des gestes.

Après ces présentations, nous avons surtout discuté des conséquences de ces deux interprétations, d'abord pour nous parents et aussi pour la société, entre autres pour l'école qui commence à cet âge. Mais nous avons dû constater que l'école traditionnelle (vive les exceptions) ne satisfait pas les besoins de l'enfant, ni selon la vue de Piaget, ni selon celle des anthroposophes. L'école qui nous est offerte aujourd'hui est plutôt orientée vers une vue de causalité fonctionnelle qui ne connaît qu'une cause

pour chaque effet !

... et futures

- Prochaines activités

Le Groupe Maternité/Paternité a prévu pour les prochains mois, des séances abordant les thèmes suivants :

Avril Centre d'accueil et de prévention de la Ligue jurassienne contre les toxicomanies (par Adrienne).

Mai Les services jurassiens de psychologie et de psychiatrie de l'enfant (par Fabienne et Béatrice).

Pique-nique à l'occasion des fêtes des mères (organisé par André et Pat).

Autres idées de thèmes pour la suite :

- les contes de fées
- soyez une sorcière
- méthode d'observation directe
- enfance et télévision
- comment animer une séance
- l'enfant et l'ordinateur.

24 avril

A l'occasion de ses 40 ans, la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) organise une table-ronde dans le cadre de l'assemblée des déléguées. Elle se déroulera à Berne sur le thème "La femme, la prendre ou la laisser", les 24 et 25 avril.

Après la partie statutaire et un service de Sainte-Cène, Madame Suzanne Kramer, rédactrice, animera la table-ronde sur le thème "Qui détermine l'image de la femme ?".

